Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Communiqué intersyndical : Nous exigeons le respect du droit international sur les libertés syndicales et les droits des travailleurs et des travailleuses au Belarus !

Communiqué de presse intersyndical (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU) en soutien aux travailleurs et travailleuses biélorusses.

Le 19 avril 2022 symbolise une des pages les plus sombres de l'histoire du mouvement syndical européen. Ce jour-là le régime dictatorial biélorusse se livrait à une rafle de dirigeant.es et de militant.es du BKDP. Ce syndicat indépendant incarnait trois décennies de luttes des travailleurs et des travailleuses du pays pour leur droits.

L'action syndicale du BKDP, était très étroitement liée à l'exercice effectif du droit de grève et à sa contestation par les autorités biélorusses, soutenues par le syndicalisme officiel qui lui est inféodé. Les militant.es du BKDP ont pris une part active à l'explosion sociale qui a suivi l'élection présidentielle truquée de 2020, et ont animé les comités de grèves qui ont surgi sur les lieux de travail et d'études.
Cette rafle a donné lieu à l'emprisonnement de dizaines de syndicalistes et à la liquidation judiciaire des organisations syndicales indépendantes. Le président du BKDP Aliaksandr Yarashuk a été condamné à quatre ans de prison. Les nouvelles qui nous parviennent sont très inquiétantes sur les conditions de sa détention et sur la dégradation de son état de santé.

Aujourd'hui les repressions contre les travailleurs et travailleuses biélorusses ne cessent de s'amplifier. Au sein de toutes les entreprises et administrations du pays on trouve un poste de directeur en charge de l'idéologie quelquefois occupé par des dirigeants syndicaux officiels. Les salarié.es soupçonné.es de déloyauté politique sont forcé.es à faire amende honorable ou sont licencié.es. Des rafles de la police et des services de sécurité sur les lieux de travail sont fréquentes. À l'heure actuelle, environ trente dirigeant.es et militant.es syndicaux sont toujours privé.es de liberté. Le régime organise également la discrimination et la privation des droits en direction des militant.es ayant déjà purgé leurs peines. Inscrit.es sur des listes d'extrémistes ou de terroristes, ils et elles vivent sous étroite surveillance des autorités, leur liberté de circulation est entravée, l'accès aux comptes bancaires est limité, ils et elles ont des difficultés à retrouver un emploi. L'ensemble des travailleurs et travailleuses du pays sont soumis à des relations de travail coercitives, le CDD que seul l'employeur peut modifier ou rompre unilatéralement est la règle. L'Indice des droits dans le monde 2024 de la Confédération syndicale internationale a classé le Bélarus parmi les dix pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses.

Cette répression inadmissible est la marque du régime de Loukachenko, en place depuis 1994 et reconduit pour le 7ème mandat consécutif en janvier 2025 à l'issue d'«élections présidentielles» dont le résultat était connu à l'avance. Dernier pays à appliquer la peine de mort en Europe, le Belarus est un état policier, complice de la guerre de conquête néocoloniale entreprise par Poutine en Ukraine. Le gouvernement biélorusse est visé par une procédure spéciale de l'OIT depuis 2023 pour les violations graves et répétées des libertés syndicales et des droits des travailleurs. Loin de s'y soumettre, il conteste l'autorité du mandat de cette agence onusienne et de son système de contrôle. Il vise ainsi le coeur du mécanisme de la protection des droits humains et des conventions fondamentales de l'OIT.

La CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA, Solidaires et la FSU dénoncent fermement cette remise en cause du multilatéralisme et du droit international.
Le syndicalisme n'est pas un crime !
Le syndicalisme est une pierre angulaire de la démocratie, indispensable à la défense des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses !
Nous exigeons la libération des syndicalistes biélorusses emprisonné.es !
Nous exigeons le rétablissement des droits et libertés syndicales et la fin de la persécution et de la terreur politique contre les travailleurs et travailleuses au Belarus !

droit international
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestatairesidf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestatairesidf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents
Communiqué intersyndical : Nous exigeons le respect du droit international sur les libertés syndicales et les droits des travail